

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DU FRENEY D'OISANS**

**Séance du 6 mars 2018**

L'an deux mille dix- huit et le six mars à vingt heure heures, le Conseil Municipal, convoqué le 01/03/2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PICHOU Christian, Maire.

Etaient présents : PICHOU Christian, VEYRAT Robert, OUGIER Jean-Patrick, DIEUDONNE Laurent, HOSTACHE Jean-Claude, MATHON Colette, OUGIER Isabelle, CROUZET Louissette,

Etaient absents : GARNOT Pascal donne procuration à OUGIER Isabelle  
DUSSERT Sandrine donne procuration à DIEUDONNE Laurent  
GUTHON Bernard

**Délibération N° 2018 - 9 : SEDI - Rénovation éclairage public RD 1091 Tranche 1**

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'étude réalisée par le SEDI pour 25 luminaires retrofits.

Les montants prévisionnels sont les suivants :

- |   |                 |
|---|-----------------|
| 1- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :    | <b>22 190 €</b> |
| 2- Le montant total de financement externe serait de :                  | <b>14 001 €</b> |
| 3- La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à : | <b>264 €</b>    |
| 4- La contribution aux investissements s'élèverait à environ :          | <b>7 925 €</b>  |

Afin de permettre au SEDI de lancer la consultation des entreprises, il convient de :

- Prendre acte de l'avant - projet et du plan de financement initiaux,
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de l'avant - projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération :
  - Prix prévisionnel : **22 190 €**
  - Financement externe : **14 001 €**
  - Participation prévisionnelle : **8 189 €**  
(frais SEDI + contribution aux investissements)
- **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour **264 €**

*Suffrages exprimés : 10 - Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0*

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire.

  
